

Communiqué de presse

ORES poursuit la rationalisation de sa gouvernance : en quatre ans, suppression de sept intercommunales et de plus de 300 mandats

Louvain-la-Neuve - 31 janvier 2017

Au terme d'une réflexion de plusieurs mois menée en étroite concertation avec les actionnaires, les Conseils d'administration des deux sociétés qui composent le groupe ORES (ORES Assets scrl et ORES scrl) ont approuvé de nouvelles mesures de rationalisation de la gouvernance de l'entreprise.

Les Conseils d'administration respectifs d'ORES Assets et d'ORES, réunis ce jour à Louvain-la-Neuve, ont approuvé les principes de rationalisation suivants :

- Suppression des Comités de secteur.
- 2. Mise en place de mécanismes de concertation destinés à consolider l'ancrage local de l'entreprise en terme de politique tarifaire, de dividendes et d'investissement.
- 3. Mise en place de Conseils d'administration « miroir » dans les deux sociétés, ce qui signifie que les mêmes personnes composeront les deux Conseils; elles seront rémunérées pour un seul de ces deux mandats en fonction de leur présence effective aux réunions et conformément aux limites de rémunération prescrites par le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD), l'autre mandat s'exerçant à titre gratuit. Les modalités de composition et de fonctionnement du conseil intégreront les recommandations du groupe d'experts qui sera mis en place sous l'égide du gouvernement wallon.
- 4. Mise en œuvre des règles applicables aux sociétés cotées en matière de transparence des rémunérations.

Cette réforme sera proposée à l'Assemblée générale de juin prochain, afin d'entrer en vigueur dès le 1er juillet 2017. Elle sera bien évidemment mise en œuvre dans le respect des lois et décrets applicables et, le cas échéant, adaptée en fonction d'évolutions du prescrit légal.

Dans le contexte actuel, les Conseils d'administration ont souhaité rappeler et remettre en perspective la gouvernance de l'entreprise et les étapes déjà franchies sur la voie de la rationalisation.

- 1. À l'issue des élections communales d'octobre 2012, le secteur mixte de la distribution d'énergie comptait huit intercommunales actionnaires d'ORES scrl, avec huit Conseils d'administration et un total de 330 mandats.
- Au début 2013, la décision fut prise de rationaliser le secteur afin de l'aligner sur les meilleurs standards de gouvernance et ainsi de réduire le nombre de structures et de mandats. Cette rationalisation progressive était planifiée pour s'achever au plus tard pour la fin de la mandature communale, soit au 1er janvier 2019.



- 3. La première étape de ce processus, intervenue au 1^{er} janvier 2014, a vu la fusion des huit intercommunales en une seule, ORES Assets, qui est aujourd'hui encore la plus grande intercommunale de Wallonie et regroupe près de 200 Villes et Communes. Afin de maintenir la confiance entre toutes les parties à la fusion, il fut décidé de conserver, au niveau de chaque secteur territorial correspondant aux anciennes intercommunales, des compétences décisionnelles fondamentales notamment en matière tarifaire, d'investissement et de stratégie. Pour ce faire, huit Comités de secteur furent alors mis en place, avec les caractéristiques suivantes:
 - une véritable compétence décisionnelle
 - 90 mandats au total
 - une rémunération des membres liée à leur présence aux réunions
 - une moyenne de huit à dix réunions par an.

ORES souligne que la création de ces Comités de secteur a constitué une étape essentielle dans le processus de rationalisation, puisqu'elle a permis à chaque intercommunale d'adhérer à la fusion. L'entreprise remercie les mandataires pour l'engagement et le travail fourni au sein de ces Comités durant ces trois années.

4. En juillet 2016, des discussions ont associé le management de l'entreprise et ses actionnaires en vue d'arrêter les mesures qui sont aujourd'hui annoncées. En moins de quatre années, sept intercommunales sur huit et plus de 300 mandats sur 330 auront été supprimés, pour une entreprise de services d'utilité publique qui figure parmi les plus importantes de Wallonie.

Fernand Grifnée, Administrateur délégué d'ORES scrl, a déclaré : « Ces décisions sont essentielles pour l'efficacité de notre gouvernance. On peut s'en féliciter à la fois pour l'entreprise et pour son personnel qui s'investit sans relâche au service de la Wallonie, de ses entreprises, de ses citoyens et des Villes et Communes sur le territoire desquelles nous sommes actifs. Elles vont de pair avec un programme d'efficacité opérationnelle mis en œuvre depuis 2016 et qui a déjà permis de réaliser des économies à concurrence de plus de 25 millions d'euros. Ces économies sont réinjectées dans la modernisation des réseaux wallons, qui font face aux défis majeurs de la transition énergétique. Avec nos 2.300 collaborateurs, je souhaite réaffirmer notre volonté de rester au service de nos clients et, plus largement, de l'économie wallonne.»

>Lien vers l'annexe au communiqué de presse

* *

ORES est responsable de l'ensemble des activités de gestion et d'exploitation des réseaux de distribution d'électricité et/ou de gaz naturel dans 197 villes et communes wallonnes. Ces réseaux couvrent au total près de 50.000 km en électricité et plus de 9.300 km en gaz naturel. Elle assure les raccordements aux réseaux de distribution, les travaux liés à l'entretien, au développement et au dépannage de ces derniers, ainsi que la pose des compteurs et les relevés d'index de consommation. Elle mène de nombreuses missions de service public à caractère social et a en charge l'exploitation et l'entretien de l'éclairage public dans les communes associées (446.000 luminaires). Forte de 2.300 collaborateurs, l'entreprise joue un rôle important dans la vie socio-économique wallonne. Au cours des quatre dernières années, elle a investi plus de 1 milliard € dans le développement et la rénovation des réseaux de distribution. Plus d'informations sur www.ores.be.

Contacts presse

service Communication 071/91.18.01 porte-parole : Jean-Michel Brebant 0479/97.22.81